

Assurances et gestion des sinistres dans les immeubles collectifs

DATE ET DURÉE

1 journée de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Syndics, principaux et gestionnaires d'immeubles, toute personne chargée du suivi des assurances et de la gestion des sinistres.
- Notions en gestion de copropriété

OBJECTIFS

- Mieux comprendre le fonctionnement des contrats d'assurance (multirisque immeuble et dommages-ouvrage)
- Mettre en application les méthodes et outils les mieux adaptés à la gestion des contrats et des sinistres en tant que gestionnaire d'immeubles ou de copropriétés

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Explications concrètes, nombreux exemples à l'appui, projection de documents. Questions-réponses avec les participants afin de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges.
- Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.
- La formation sera animée par Bernard CHARLUET : Un praticien, ancien directeur de cabinet d'administration de biens, aguerri à la formation professionnelle depuis plus de 20 ans. Il se consacre désormais à temps complet à l'activité de formateur et consultant dans les domaines de la gestion locative et de la copropriété.

CONTENU DE LA FORMATION

- 1. Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 1h**
 - Remise du code de déontologie
 - Rappel des fondamentaux
 - Questions – Réponses
- 2. Présentation succincte de l'assurance.**
 - Définition, Réglementation, Organisation de la profession,
 - L'assurance et l'immobilier
 - Les assurances de dommages (assurances de choses et assurances de responsabilité),
 - Les assurances en immobilier et en copropriété.
- 3. L'assurance multirisque immeuble**
 - Les biens assurés et les risques garantis,
 - Les garanties habituellement proposées,
 - Les éléments à fournir à l'assureur,
 - Etendre certaines garanties, négocier la prime, gérer une résiliation,

4. Le suivi des contrats en cours.

- Les informations à fournir à l'assureur

5. La gestion des sinistres

- Les assurances obligatoires du locataire,
- L'assurance du bailleur,
- La déclaration de sinistre,
- Les mesures conservatoires,
- Le suivi du dossier, l'expertise,
- Cas particuliers des dégâts des eaux (convention CIDRE 2002 et convention CIDCOP),
- Le règlement des sinistres.

6. L'assurance des travaux : L'assurance dommages-ouvrage.

- La responsabilité décennale des entreprises,
- Les différentes polices (PUC, TRC...),
- Les travaux à assurer,
- La responsabilité du syndic,
- La réception des travaux,
- La responsabilité du promoteur dans les immeubles neufs,
- Les non-conformités, les malfaçons
- La garantie contractuelle et la garantie des vices apparents,
- L'année de parfait achèvement,
- La garantie biennale,
- La garantie décennale,

7. La gestion des sinistres en DO.

- **Les dommages garantis,**
- **De la déclaration à l'indemnisation : composition du dossier, les délais à respecter, les mesures conservatoires,**

8. Le contentieux et la jurisprudence.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 444 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 370 € HT)

- Tarifs dégressifs sur les inscriptions aux modules d'une journée : Pack 2 jours (voir bulletin d'inscription),
-15% pour 3 inscriptions, -20% pour 4 inscriptions et plus